

## Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

---

### Travail de nuit (art. 17 LTr)

- Schenk SA, 1180 Rolle  
stérilisation et préparation des installations de production  
1 ho  
27 novembre 2000 au 1<sup>er</sup> décembre 2001
- Dasocom SA, 1217 Meyrin  
nettoyage industriel de gaine de ventilation sur le territoire des cantons de Genève et de Vaud  
6 ho  
27 décembre 2000 au 27 décembre 2003

### Travail du dimanche (art. 19 LTr)

- GE Grässlin GmbH & Co. KG, 1713 St. Antoni  
Kunststoffspritzerei  
2 M  
3. Dezember 2000 bis 8. Dezember 2001

### Travail continu (art. 24 LTr)

- Ambulances Rive-Droite, 1211 Genève 17  
ambulanciers et centrale d'appel  
3 ho ou f  
12 novembre 2000 au 15 novembre 2003

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Travail de nuit

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, LTr)

- Onet (Suisse) SA, 1023 Cressier  
chantiers TL: Lausanne-Ouchy, dépôt Borde et dépôt Perrelet  
28 ho ou f  
1<sup>er</sup> octobre 2000 au 6 octobre 2001

### Travail du dimanche

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr)

- Onet (Suisse) SA, 1023 Crissier  
chantiers TL: Lausanne-Ouchy, dépôt Borde, dépôt Perrelet  
28 ho au f  
1<sup>er</sup> octobre 2000 au 6 octobre 2001
- Petroplus Refining Cressier AG, 2088 Cressier  
laboratoire de contrôle  
1 ho ou 1 f  
5 novembre 2000 au 8 novembre 2003 (renouvellement)

### Travail continu

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 24, al. 2, LTr)

- Plaspaq SA, 1636 Broc  
ateliers d'injection plastique, d'impression et de finition  
62 ho ou f  
1<sup>er</sup> octobre 2000 au 26 mai 2001 (remplacement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

16 janvier 2001

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail